



Formation Taxi 06

Siret : 821 381 647 000 14

Agrément Préfectoral : 2016/06/01

Déclaration Activité enregistrée n° 93.06.07830.06 du préfet
de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur



MODULES DE FORMATION A L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

165 heures

(partie théorique => examen : ADMISSIBILITE)

1800 € (A+B+C+D+E+F+G)

A / Réglementation du transport public particulier de personnes (37h50)

Objet :

- Connaître la réglementation générale du T3P
- Connaître les règles générales qui organisent le marché du transport de moins de 10 personnes

B / Gestion (45h)

Objet :

- Connaître les règles de base de la gestion
- L'entreprise et son environnement économique
- Les différentes formes juridiques et les régimes fiscaux
- Les régimes sociaux
- Comptabilité adaptée à la profession de taxi

C / Sécurité routière (17h50)

Objet :

- Connaître le Code de la Route, le contrôle technique des véhicules, les sanctions, et les spécificités du taxi
- Savoir se comporter en cas d'accident
- Savoir prendre en charge des passagers en assurant leur sécurité



Formation Taxi 06

Siret : 821 381 647 000 14

Agrément Préfectoral : 2016/06/01

Déclaration Activité enregistrée n° 93.06.07830.06 du préfet
de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur



D / Français (10h)

Objet :

- Explication et compréhension de textes ou de documents en lien avec l'activité de transport
- Savoir s'exprimer à la clientèle

E / Anglais (10h)

Objet :

- Savoir s'exprimer à la clientèle

F / Réglementation locale spécifique Taxi (22h50)

Objet :

- Maîtrise de la réglementation locale des taxis ainsi que la connaissance du territoire
- Maîtrise de la convention de la C.P.A.M. du département

G / Réglementation nationale spécifique Taxi (22h50)

- Connaître les règles de fonctionnement et d'organisation spécifiques aux taxis
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis

Epreuves d'évaluation et contrôle des connaissances pour toutes les matières (examens blancs)



Formation Taxi 06

Siret : 821 381 647 000 14

Agrément Préfectoral : 2016/06/01

Déclaration Activité enregistrée n° 93.06.07830.06 du préfet
de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur



MODULES DE FORMATION A L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

45 heures

(partie pratique => examen : ADMISSIBILITE)

1000 €

Conduite et repérage

Objet :

- Etre capable d'effectuer une course en utilisant les équipements spéciaux
- Choix du parcours le plus adapté
- Utilisation du compteur
- Utilisation du G.P.S.

Accueil et commercialisation

Objet :

- Accueil de la clientèle et tenue du candidat
- Aptitude du candidat à comprendre et converser avec le client
- Mise en situation d'examen

Epreuves d'évaluation et contrôle des connaissances (examens blancs)

Coût total de la formation : 2 800 €